



Menace de placer mes enfants

Par **lola09140**, le **20/06/2008** à **18:22**

on me reproche de ne pas pratiquer les soins necessaire sur mes enfants je suis convoquer chez le juge en juillet je ne sais pas comment dementir se qu il dises puisque c leurs parole contre la mienne les faits sont inconsecant un retard de vaccin un stabisme chez ma fille age de 6a deceler par une peditre qui veille que je l opere alors que je lui et dit que cette derniere avait un rdv le 7 07 le juge peut il decider de placer mes enfants alors que la politique actuelle ne preconise plus se genre de placement qui detruit des enfants en parfaite sante repondez moi s il vous plait merci

Par **jeetendra**, le **20/06/2008** à **19:16**

bonsoir, le juge des enfants qui intervient ici en application de l'article 375 du Code Civil agit uniquement dans l'intérêt de vos enfants mineurs, victimes supposées ou réels suite "au manque de soins constaté".

Une enquête sociale sera vraisemblablement ordonnée pour éclairer le juge dans la décision de protection des enfants qu'il aura à rendre, préparez soigneusement vos arguments pour éviter une mesure de placement en foyer.

Allez sur ce site ou tout est bien expliqué et détaillé www.huyette.com/ficheminjus.htm
courage à vous, cordialement